

PUBLICITE LOTS DE PATURAGE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE L213-24 DU CODE FORESTIER,

**L'OFFICE NATIONAL DES FORETS
LANCE UN APPEL A CANDIDATURE POUR DE NOUVELLES CONCESSIONS
DE PATURAGE EN FORET DOMANIALE
DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

4 LOTS DOMANIAUX

DUREE DU CONTRAT : 9 ans - 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2035

MODE D'ATTRIBUTION :

- **Si aucune concurrence : Location amiable, après publicité**
- **En cas de concurrence : Si non soumis au contrôle des structures, décision ONF et CDOA ; Si soumis au contrôle, décision DDT**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DEPOT DES CANDIDATURES

par courrier :

**ONF Agence des Alpes-de-Haute-Provence,
Pôle Concession
1, avenue Georges POMPIDOU
04000 DIGNE-LES-BAINS**

par voie électronique :

annabelle.constans@onf.fr

préciser en objet : "CSS – Candidature Pâturage 2026"

**Date limite de dépôt des demandes de concession :
28 août 2026 à 17h**

CONCESSION DE PATURAGE MIS EN PUBLICITE

EN APPLICATION DES ARTICLES L213-24 ET L214-12 DU CODE FORESTIER

DESIGNATION DU LOT 2

Références ONF

Forêt domaniale	ISSOLE	
Identifiant pâturage	ISSOLE_516	
Nom du Pâturage	LES LARZEES	
Commune(s) de situation	Thorame-Basse	
Parcelle(s) forestière(s)	106p	
Espèce(s) et nombre d'animaux	700 ovins	Remarque : NEANT
Superficie du lot (ha)	44.60 ha	
Limites	Voir Plan	
Période d'estivage	Période : 01/07 au 15/09	Remarque : NEANT
Durée initiale	9 ans : 1 ^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2035 ; A échéance renouvellement par tacite reconduction, par période identique à la durée initiale sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties	
Montant de la redevance annuelle	169.48 € / an (révision annuelle IFN)	
Technicien ONF responsable	M. Laurent GRANET 06.19.58.53.74 / laurent.granet@onf.fr	

Clauses techniques particulières

Accessibilité du troupeau	Difficile, forte pente et boisement dense
Protection de l'environnement	NEANT
Circulation des véhicules motorisés	NEANT
Infrastructures pâturage	NEANT
Travaux pastoraux	NEANT
Autres	NEANT

Informations particulières

Chasse	Société La Layonnaise – Président Jean-Luc Paglia 06.72.46.58.21
Activités de plein air	NEANT
Exploitation forestière	NEANT
Autres	NEANT

Grille pour alpages ovins gardés

Critères	Points	Points alloués	Remarques/Aides
Niveau de la ressource pastorale			
Niveau ressource (choisir une seule valeur parmi celles proposées)			Le niveau de ressource se calcule à partir du chargement préconisé. Il s'exprime en journées.UGB/ha (bovins, équins) ou en journées.brebis/ha (nombre de brebis x nombre de jours d'utilisation de la surface louée / surface louée). Correspondance UGB : 1 bovin age 6 mois à 2 ans = 0.6 UGB ; 1 bovin age > 2 ans = 1 UGB ; Ovin/caprin age > 1 an = 0.15 et age < 1 an = 0 mais 3 agneaux = 1 ovin
Élevé (> 75 J.UGB/ha ou 500 JBP/ha)	25	15	
Bon (45 à 75 J.UGB/ha ou 300 à 500 JBP/ha)	20		
Moyen (20 à 45 J.UGB/ha ou 130 à 300 JBP/ha)	15		
Faible (< 20 J.UGB/ha ou 130 JBP/ha)	5		
Embranchement (choisir une seule valeur parmi celles proposées)			Pour les caprins, la notation est inverse : pas d'embranchement = 0 pts, forte présence d'arbustes = 10 pts
Pas ou très peu d'embranchement (< 10% surface)	10	0	
Présence significative d'arbustes (10 à 50% surface)	5		
Forte présence d'arbustes (> 50% surface)	0		
Topographie (choisir une seule valeur parmi celles proposées)			
Relief peu ou pas accidenté	10	5	
Relief moyennement accidenté (ou seulement certains quartiers)	5		
Relief très accidenté	0		
TOTAL niveau ressource pastorale / 45		20	
Cabanes			
Le principe sur un alpage gardé est d'avoir une cabane par quartier. On compte donc en premier le nombre de quartiers compris dans la location. On applique ensuite la grille de notation suivante pour chaque cabane. Puis on additionne le résultat de toutes les cabanes et on le divise par le nombre de quartiers. Les cabanes insalubres, < 12 m² ou les caravanes valent 0 point.			
Nombre de quartiers		1	Indiquer le NB de quartier que comprend le pâturage dans la cellule jaune
Cabanes Principales (≥ 3 sem d'utilisation)		CP1 CP2 CP3	
Cabane insalubre, trop petite (< 12 m²), ou caravane	0	0	Choisir une seule valeur parmi celles proposées.
Problèmes structurels (fuite de toiture, fente dans le mur, problème d'isolation, fenêtre ne fermant pas...)	4		
Cabane en très bon état structurel	10		
Équipements cabanes (0 pour cabanes insalubres ou caravane)			Chaque équipement présent, en état de fonctionnement et financé par le propriétaire (et non le loueur) cote pour les points correspondants.
Chambre indépendante (hors combles)	5		
Eau dans la cabane, évier, évacuation	2		
Douche	2		
Eau chaude	2		
Électricité	2		
Local de stockage indépendant fermé	3		
Système de chauffage	2		
Toilettes	2		
TOTAL cabanes principales		0 0 0	
Cabanes secondaires (< 3 sem d'utilisation)		CS1 CS2 CS3	Choisir une seule valeur parmi celles proposées.
Cabane insalubre, trop petite (< 12 m²), ou caravane	0		
Problèmes structurels (fuite de toiture, problème d'isolation...)	8		
Cabane en très bon état structurel	20		
Équipements cabanes (0 pour cabanes insalubres ou caravane)			
Eau dans la cabane, évier, évacuation	2		
Électricité	2		
Local de stockage indépendant fermé	2		
Système de chauffage	2		
Toilettes	2		
TOTAL cabanes secondaires		0 0 0	
Total général cabanes / 30		0	
Ressource en eau (choisir une seule valeur parmi celles proposées)			
Points d'eau (naturels ou aménagés) nombreux sur l'ensemble des quartiers, volume non limitant sur toute la durée de l'estive	15		
Au moins un point d'eau par quartier, volume pouvant être limitant sur certains quartiers	10		
Eau absente ou fortement limitée sur un ou plusieurs quartiers	5		
Absence d'eau (spontanée ou stockée)	0		
TOTAL ressource en eau / 15		0	
Petits équipements			
Accès (de 0 à 6)			Chaque équipement présent, en état de fonctionnement et financé par le propriétaire (et non le loueur) cote pour les points correspondants.
Accès véhicule à l'alpage	0 à 3		
Accès véhicule aux cabanes principales	0 à 3		
Parc de tri / soins	2		
Abreuvoirs (aménagement abreuvement)	2		
TOTAL petits équipements / 10		0	
Dévaluation due à des contraintes de gestion			
Station de ski avec forte fréquentation estivale	5 à 10		
ou sentier de randonnée avec forte fréquentation	0 à 5		
Pistes de descente VTT coupant le biais	0 à 5		
Mise en défens au milieu du pâturage	0 à 5		
Coupes en zone louée sans traitement des rémanents	0 à 5		
Perte de jours de pâturage : 3 points/semaine de pâturage perdue (Profilage de piste de ski non revégétalisée, dates contraintes par la chasse, mise en défens de surfaces importantes...)	3/sem		
TOTAL contraintes (max 20 points à soustraire)		0	
Total général / 100		20	

Forêt domaniale de Issole
Pâturage les Larzées

1:10 000
0 290 580 870 1 160 m
Carte réalisée en juin 2026

